



Adossement enregistrement/SPF UN COCKTAIL AMER

Juin 2014



Un groupe de travail en date du 19 mai 2014 visait à présenter le bilan des tests effectués en vue du rapprochement des missions de l'enregistrement, actuellement effectuées en pôles enregistrement rattachés à certains SIE, et des missions de publicité foncière relevant des services de publicité foncière (SPF).

Selon la Direction Générale, il s'agit de tests sans changement de structures et non pas d'expérimentations (on n'est pas obligé d'y croire !). Ceux-ci ont eu lieu à Chaumont (52), à Arras (62) et au Havre (76).

Tous les enseignements n'ont pu en être tirés compte tenu du fait qu'aucun changement de structure ne pouvait être opéré.

Chaque comptable a gardé la responsabilité de la mission correspondante, ce qui a généré quelques problèmes matériels de déplacements physiques et de locaux.

Toutefois, aux yeux des services centraux, les tests ont porté leurs fruits et cette cause sera plaidée auprès du Directeur Général.

Il a également été spécifié qu'il s'agit d'un rapprochement de missions et non pas d'une concentration (là non plus on n'est pas obligé d'y croire !).

Il ne serait pas question de défaire la centralisation résultant de la création des pôles enregistrement et en conséquence, le rapprochement ne

se ferait que sur certains sites.

Il existerait sur le territoire des SPFE enregistrement (SPFE) et des SPF. Pour **F.O.-DGFIP**, il ne faudrait toutefois pas que « les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

Le sujet de la fusion des SPF est déconnecté du rapprochement de la mission enregistrement avec la publicité foncière, sauf au niveau de la réflexion.

La fusion des SPF en arrière plan...

En effet, la fusion des SPF est envisagée en particulier pour le cas où plusieurs SPF «cohabitent» sur un même site mais à ce jour, les bases FIDJI ne sont pas fusionnables et ne le seraient pas avant 2016.

Il est « seulement » demandé aux DR-DDFIP d'émettre des propositions dans le cadre de la démarche stratégique et de tenir compte de l'implantation des pôles enregistrement actuels pour établir ces propositions de regroupement de SPF.

La problématique de la relance amiable des déclarations de successions a aussi été abordée, devant à terme revenir au SPFE. Le sujet est à l'étude dans le cadre d'autres groupes de travail et en étroite collaboration avec les sous-directions du Contrôle Fiscal.

Des questions en suspens restent posées, notamment sur la « profondeur » de la recherche à effectuer de façon à éviter les relances inutiles.

A l'issue des tests, il s'est avéré que la majeure partie de l'accueil a trait à la mission enregistrement.

En conséquence, des formations seront prévues d'autant que les questions demandent une réponse et un traitement immédiats (questions relatives aux assurances-vies, dons manuels...), contrairement aux dépôts des professionnels (notaires) pour lesquels le traitement est généralement différé (demandes de renseignements hypothécaires par exemple, ou dépôts d'actes à enregistrer).

Beaucoup de points restent en suspens

Dans l'état actuel, un certain nombre de points restent en suspens :

- ➔ le fléchage des emplois : en réponse à la crainte des agents de l'enregistrement d'être « utilisés » par le comptable SPFE à des missions de publicité foncière, **F.O.-DGFIP** revendique le fléchage des emplois. Il n'est pas envisagé à ce stade, mais le sujet sera abordé en liaison avec les services RH avec l'aspect indemnitaire,
- ➔ la prime « accueil » : prochainement versée aux agents des Trésoreries, des SIP et des SIE, cette prime spécifique à la mission accueil devrait, pour **F.O.-DGFIP**, éga-

lement être versée aux agents chargés de l'accueil sur cette mission enregistrement en SPFE,

➔ les applications informatiques : **F.O.-DGFIP** exige que les applications actuellement multiples (MOOREA, MEDOC, GOLD, FIDJI) soient fusionnées pour simplifier les travaux résultant du rapprochement de ces missions,

➔ paiements fractionnés et différés : **F.O.-DGFIP** a soulevé le problème de la reprise des stocks existants en matière de paiements fractionnés et différés, comme en matière de RAR (restes à recouvrer). Les flux seront quant à eux traités par les SPFE,

➔ quel va être le calendrier de la mise en place de ce rapprochement par rapport aux autres modifications de structures envisagées et notamment sur le maillage du réseau SPF ?

➔ Quelle incidence de ces rapprochements sur le futur reclassement des postes comptables ?

➔ quid du volet emplois ?

En conclusion, un nouveau groupe de travail doit se tenir début octobre F.O.-DGFIP y combatta toute nouvelle tentative de restriction du maillage territorial des postes qui serait encore une fois justifiée par des rapprochements ou adossement de missions.

BULLETIN
D'ADHESION

FO **DGFIP**
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu